



PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 15 MAI 2018







PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 15 MAI 2018

Conformément à l'article 13, alinéa 2, lit a, du règlement d'exécution de la loi sur les communes, le caractère de ce procès-verbal est provisoire jusqu'à son approbation par le Conseil général.

Les délibérations sont présidées par Mme Muriel Besson Gumy.

La Présidente souhaite la bienvenue aux membres du Conseil général et du Conseil communal ainsi qu'aux auditrices, aux auditeurs et à la représentante de la presse.

« Je vous souhaite la bienvenue à cette deuxième séance du Conseil général en 2018.

Permettez-moi de prononcer un bref discours en préambule.

C'est un grand plaisir pour moi de présider cette séance.

Je relève que nous sommes encore peu de femmes à avoir exercé cette fonction, puisque la dernière présidente en date est Nicole Aeby-Egger en 2008. J'espère que cela sera de plus en plus courant.

Ayant emménagé il y a 11 ans à Belfaux, je suis devenue membre du Conseil général au début de cette législature et je parfais mon processus d'intégration en devenant présidente et 1ère citoyenne de Belfaux. Je suis fière de notre village et cela à plusieurs égards, que cela soit de la qualité de vie qui est proposée, mais également de son développement. Et je me réjouis également d'être fière de Belfaux pour les nombreux projets en cours et à venir. La construction des bâtiments de la petite enfance fait partie du défi que Belfaux rencontre actuellement afin de répondre au développement démographique en mettant à disposition des infrastructures de qualité à ses habitantes et habitants.

Plusieurs grandes figures l'ont dit avant moi, gouverner c'est prévoir. J'ajouterais que pendre des décisions c'est également prévoir. Ainsi, nous avons cette lourde tâche de prendre des décisions pour l'avenir.

Je me réjouis donc des discussions et débats que j'aurai l'honneur dès aujourd'hui de mener. Le climat qui règne au Conseil général est assurément constructif et c'est ainsi que j'espère qu'il sera au cours de mon année de présidence ainsi que pour le reste de la législature ».

La Présidente informe que le verre de l'amitié sera offert, en fin de séance, par le groupe PS, PCS et Ouverture.

La Présidente signale aux membres du législatif que les débats de la séance sont enregistrés et leur rappelle que toute autre prise de son ou d'images est soumise à autorisation.

La Présidente souhaite la bienvenue au nouveau conseiller général, M. Aurèle Schaller, premier des viennent-ensuite et qui a été assermenté cet après-midi par M. le Préfet Carl-Alex Ridoré. Pour sa présentation, elle donne la parole à M. **Jean-Pierre Frésard**.

« Au nom du groupe PS PCS Ouverture, j'ai l'honneur de vous présenter le plus jeune Conseiller général jamais élu dans notre noble parlement communal. Aurèle Schaller a 21 ans, il est en 2e année d'économie, ce qui n'est pas tout à fait un hasard parce que depuis tout jeune Aurèle cherche à savoir le prix de tout ce qui l'entoure. Bon signe pour s'occuper des biens communaux. Aurèle fait partie des nombreux Jurassiens qui sont au service de notre canton et à Belfaux notamment. A noter que son papa, Dominique Schaller a occupé le perchoir ici même il y a quelques années. Aurèle n'a pourtant pas attendu pour tracer son propre sillon. A 18 ans, il faisait partie de l'équipe suisse d'aviron. Question d'intégration, Aurèle Schaller est presque l'ainé d'une fratrie de 7 enfants au sein d'une famille de 9 personnes où les enfants n'ont pas l'habitude de se reposer avant de travailler. C'est donc en toute confiance et avec plaisir que nous vous présentons sa candidature ».

M. Alain Carrupt étant également présent dans la salle, Mme la Présidente lui adresse quelques mots de remerciements :

« Entré au Conseil général en 2011 comme viennent-ensuite, il en a été le président en 2013 et a été réélu fin 2015 sur la liste PS, PCS et Ouverture. Nous le remercions sincèrement de son engagement. Nous aurons sûrement l'occasion de te revoir à Belfaux, Alain, puisque tu restes membre de la Commission culturelle ».

Mme la Présidente souhaite la bienvenue à Mme Andréa Wassmer qui siège en tant que scrutatrice suppléante.

Elle excuse l'absence de Mme Linda Giunta Corbino, conseillère communale, de M. Frédéric Brülhart et de M. Christophe Zbinden, conseillers généraux.

Il ressort de l'appel nominal, auquel a procédé Mme Véronique Christan, secrétaire, que 30 membres du Conseil général participent à la séance de ce jour. M. Frédéric Oberson est absent lors de l'appel et est présent dès le point 3 de l'ordre du jour.

Le quorum étant atteint, le Conseil général peut valablement délibérer.

Mme la Présidente rappelle que la convocation à la séance du jour a été adressée personnellement à tous les conseillers généraux sur leur accès Extranet et pour certains, par pli personnel, avec les documents relatifs à l'ordre du jour 20 jours avant la séance de ce jour, conformément à l'article 30 du règlement du Conseil général, ainsi que par l'insertion dans le Flash communal, distribué à tous les ménages et sur le site internet.

La Présidente ouvre la discussion générale à propos du mode de convocation de la séance.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion générale relative au mode de convocation.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité par 30 voix.



CONSEIL GENERAL DE BELFAUX

Aux membres du Conseil général

Belfaux, le 24 avril 2018

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article 30 du règlement du Conseil général, le Bureau vous convoque à la séance ordinaire du Conseil général fixée au

Mardi 15 mai 2018, à 19h30, à la salle communale, à Belfaux

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 6 mars 2018
- 2. Informations du bureau du Conseil général et du Conseil communal
- Fusion du Grand-Fribourg : point sur l'avancement des travaux de l'essemblée constitutive
- a) Election d'un scrutateur en remplacement de M. Carrupt, démissionnaire
 b) Si nécessaire, élection d'un scrutateur suppléant
- Election d'un membre de la commission des naturalisations en remplacement de Mme Jacqueline Gury Racine
- Bâtiment de la Petite Enfance, présentation de l'avancement du projet par les architectes (message no 62)
 - a) Evolution du projet
 - b) Dépose de la demande d'autorisation de permis de construire
 - c) Devis général des ingénieurs mandatés
 - d) Planning
- Modification et approbation du règlement scolaire (message no 63)
- 8. Rapport de gestion 2017
- Comptes 2017
 - a) Comptes de fonctionnement

Le Présiden

- b) Comptes des investissements
- c) Rapport de l'organe de révision des comptes
- d) Rapport de la Commission financière
- e) Approbation des comptes de fonctionnement et d'investissements et décharge au Conseil communal
- 10. Propositions
- 11. Questions
- 12. Divers

Un apéritif sera offert par le groupe PS-PCS Ouverture aux participants à l'issue de la séance.

Nous yous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées,

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL GENERA

Laurent Wo

Le Secrétaire par int

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 6 mars 2018

La Présidente ouvre la discussion générale à propos du procès-verbal de la séance du Conseil général du 6 mars 2018 dont un exemplaire a été adressé aux membres du législatif avec la convocation de la séance de ce jour et dont le texte figure sur le site Internet de la commune.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion générale et soumet le procès-verbal au vote.

Le procès-verbal de la séance du Conseil général du 6 mars 2018 est approuvé à l'unanimité par 30 voix.

2. Informations du bureau du Conseil général et du Conseil communal

Bureau du Conseil général

Au nom du bureau, la Présidente informe que la séance du Conseil général initialement prévue le 18 septembre sera reportée au 30 octobre 2018, afin que le Conseil communal puisse réunir tous les éléments de décision nécessaires pour le vote du crédit du bâtiment de la petite enfance.

Conseil communal

La Présidente donne la parole au Conseil communal.

SEANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL COMMUNAL

Mme Rose-Marie Probst, Syndique, informe que le Conseil communal a vécu sa 1ère séance extraordinaire de l'année. Le matin, une visite du chantier Valtraloc a été organisée en présence des responsables du Service des Ponts et Chaussées, M. Daniel Golliard et M. Claude Gendre suivie par la visite commentée de la centrale de chauffe BELCAD sous la houlette des responsables de Groupe E, M. Sylvain Baumann et M. Christian Pittet. L'après-midi s'est construite autour du thème des enjeux d'une fusion de communes dans leur généralité et plus précisément sur la fusion du Grand Fribourg. Une conférence de Mme Ruth Lüthi, ancienne conseillère d'Etat et un débat étaient au programme. Les délégués de la commune à l'Assemblée constitutive, Mme Muriel Besson Gumy et M. Dominique Corpataux ont également participé à ces débats.

AGGLOMERATION DE FRIBOURG

Mme Rose-Marie Probst informe que cette année, l'Agglomération de Fribourg fête ses 10 ans d'existence. Le comité de direction a dès lors pris la décision de marquer cet anniversaire par un événement. Le concept élaboré prévoit la mise en place d'un stand de l'Agglomération lors de la Foire de Fribourg du 5 au 14 octobre prochains. Celui-ci sera conçu de manière à pouvoir monter une exposition permanente présentant de manière didactique ce qu'est l'aménagement du territoire et les projets développés en matière d'infrastructures et de mobilité. De nombreuses animations seront organisées en relation avec les activités de l'Agglo afin de les rendre accessibles à tous. Des concours de dessin et de photos seront lancés. Des informations seront diffusées en temps voulu. Mme Rose-Marie Probst invite les membres du Conseil général à réserver ces dates.

ETOILE SPORTIVE ET LE TERRAIN DE FOOTBALL

M. Marc Lüthi informe que l'Association Suisse de Football a émis des recommandations et obligations en ce qui concerne la grandeur et surtout les zones de sécurité des terrains de football.

Une distance minimale de trois mètres est requise entre les barrières et l'aire de jeu. De ce fait, les terrains ne correspondent plus aux exigences en ce qui concerne les surfaces minimales. Le terrain de la rive gauche de la Sonnaz a pu être adapté et ses dimensions sont limites mais correspondent juste aux exigences, ceci à quelques centimètres près.

L'ES Belfaux a approché la commune afin d'évaluer la situation et de trouver une solution à ce problème.

Le Conseil communal a mis un montant au budget 2018 et a donné un mandat de pré-étude pour la mise aux normes de l'ancien terrain et des projecteurs qui ne correspondent également plus aux normes.

M. Marc Lüthi précise que les membres du Conseil général seront tenus informés des résultats des démarches le moment venu.

CHÂTEAU DU BOIS

Les travaux de restauration du Château du Bois approchent de la fin et le propriétaire a prévu une journée « portes ouvertes » à l'attention du Conseil général. La date n'étant pas encore connue, une invitation lui sera adressée ultérieurement.

DERELICTION DES ARTICLES 521 ET 586

M. **Gabriel Litzistorf** informe que les propriétaires de ces articles sont décédés et qu'ils deviennent propriété du canton. D'entente avec le Service des Ponts et Chaussées, il a été décidé que la commune de Belfaux reprenne en l'état et gratuitement ces deux articles. Le SPC versera un montant de CHF 35'000.00 pour solde de tout compte et prendra en charge les frais de notaire.

MISE EN SEPARATIF DE LA ROSIERE

M. **Gabriel Litzistorf** informe que les travaux de mise en séparatif de la Rosière ont débuté en février 2018 et qu'ils touchent à leur fin.

REFECTION DU CHEMIN DU CHÂTEAU

M. **Gabriel Litzistorf** précise que des travaux d'entretien ont été réalisés afin d'éviter que des cailloux et de la terre ne descendent du chemin du Château sur la route cantonale lors de fortes pluies. Les propriétaires ont participé aux frais selon une clé de répartition.

REFECTION DE LA ROUTE DE LOSSY

M. Gabriel Litzistorf informe que les travaux seront terminés le 17 mai 2018.

CHANTIER VALTRALOC

- M. Gabriel Litzistorf donne les informations suivantes :
 - La 2^{ème} étape (forge laiterie) a pris du retard.
 - La 3^{ème} étape (laiterie Rte de Chésopelloz) sera terminée d'ici au 24 mai 2018. Le trafic sera ouvert dans les deux sens pour la Fête des musiques.
 - La 4^{ème} étape (Rte de Chésopelloz Auberge du Mouton) devrait être terminée d'ici la fin du mois d'août.
 - La 5^{ème} et dernière étape (centre du village) devrait être réalisée dans le courant du mois de septembre. Un tapis de finition sera posé. La population sera tenue informée concernant la fermeture de la route durant un week-end.

REFECTION DES CHEMINS AF

M. **Gabriel Litzistorf** informe que le canton et la Confédération ont pris du retard pour l'octroi des subventions. C'est la raison pour laquelle ces travaux ont pris du retard.

REGLEMENTS DE LA PETITE ENFANCE

Mme **Chantal Barras** informe que deux groupes de travail se sont penchés sur les règlements de la petite enfance. Ceux-ci seront soumis à votation à la prochaine séance du Conseil général.

En parallèle, les demandes sont en cours afin que la commune détienne le statut juridique de l'Accueil extrascolaire et de l'école maternelle pour la rentrée 2018-2019.

Mme Ana Margarida Ferreira a été nommée responsable de l'AES par le Conseil communal. Titulaire d'un CFC d'assistante socio-éducatif, Mme Ferreira travaille à l'AES de Belfaux depuis 2010.

JEUNESSE

Mme Chantal Barras fait part que la commune de Belfaux a la chance de compter actuellement plusieurs associations, groupements ou sociétés culturelles et sportives qui proposent aux jeunes gens du village de nombreuses activités durant l'année. Elle remercie les bénévoles qui s'activent à ces projets. Dès lors, le rôle de la commission de jeunesse a ainsi perdu de son importance. N'ayant plus siégée depuis 2013, le Conseil communal a décidé de « mettre en veille » cette commission.

CULTURE

Mme Chantal Barras précise que désormais, sur la page d'accueil du site internet de la commune, figurera un agenda des manifestations organisées par les sociétés locales.

REVISION DU PAL, MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE

M. **Velko Stockel** informe que le PAL de Belfaux est en révision générale depuis plusieurs années. Le Conseil communal a déposé le 9 août dernier, au Service des Constructions et de l'Aménagement, la deuxième demande préalable de cette révision.

A la fin avril, le Conseil communal a reçu la synthèse concernant l'examen de cette deuxième demande préalable du SeCA avec diverses remarques.

La mise à l'enquête publique sera effectuée durant la deuxième partie du mois d'août 2018. Le Conseil communal et la Commission d'aménagement convient les membres du Conseil général à une séance publique d'informations portant sur les modifications de ce nouveau plan d'aménagement dans le but de recueillir les remarques et avis.

Elle aura lieu le lundi 2 juillet 2018, à 19h30, à la salle communale de Belfaux. Une invitation à la population sera envoyée par tout ménage

La Présidente salue l'arrivée de M. Frédéric Oberson. Dès lors, 31 membres du Conseil général siègent à cette séance.

3. Fusion du Grand-Fribourg : point sur l'avancement des travaux de l'assemblée constitutive

La Présidente donne la parole à Mme **Muriel Frésard**, Conseillère communale et déléguée à l'assemblée constitutive pour les informations suivantes :

« Planification des travaux :

4 phases ont été identifiées pour la planification des travaux :

- Mise sur pied
- Phase stratégique
- Phase opérationnelle
- Phase décisionnelle finale

La mise sur pied consiste en l'élaboration du rapport de mise en œuvre du projet et d'une proposition de règlement pour l'Assemblée constitutive. Cette phase s'est terminée le 1er février 2018 avec la 1^{ère} séance de l'Assemblée constitutive.

La phase stratégique va proposer, via ses groupes de travail, un concept de fusion pour la fin de cette année, qui contiendra les grandes lignes de la convention de fusion.

La phase opérationnelle démarrera au 2e trimestre 2019, avec une revue de détail des prestations, processus et ressources des administrations communales. Un budget et un bilan prévisionnel seront établis, dans le but de rédiger la convention de fusion, avec un délai au 31 décembre 2019.

La phase décisionnelle prendra fin, avec un scrutin populaire organisé au plus tard le 30 juin 2020. En cas de succès, passage à la phase de réalisation.

Les mandataires qui accompagnent le processus de fusion ont déterminé 7 groupes de travail, qui rapporteront leurs analyses et remarques à l'Assemblée constitutive. Il s'agit des groupes :

- Administration
- Technique
- Entretien
- Ecoles et société
- Développement
- Politique
- Finances

La volonté du Comité de pilotage était que chaque commune ait un membre qui le représente dans chaque groupe de travail. Certaines communes n'ayant que 3 représentants, le Copil a proposé à l'Assemblée constitutive, via son règlement, qu'un membre du Conseil communal puisse également intégrer un groupe de travail. Le Conseil communal a nommé Mme Chantal Barras, qui collabore au groupe Entretien.

Pour Belfaux, nous avons donc:

- Mme Chantal Barras dans le groupe Entretien
- Mme Muriel Besson-Gumy dans les groupes Politique et Finances
- M. Dominique Corpataux dans les groupes Technique et Développement
- Moi-même dans les groupes Ecoles et sociétés, Administration et au Copil.

Vous trouverez bientôt les documents de l'Assemblée constitutive sur le site de la commune. De plus, le Conseil communal organisera régulièrement des forums de discussion avec la population afin d'avoir un retour de ses concitoyens quant à la direction à prendre, aux choses à être attentifs dans ce projet de fusion. Pour la mise en place de ces forums de discussion, le Conseil communal aura probablement besoin d'un soutien pour l'organisation, la planification, la recherche éventuelle d'un modérateur, etc.

Pour information, le thème de la prochaine Assemblée constitutive publique qui aura lieu le 6 juin prochain sera de réfléchir à la vision, à la raison d'être de la future commune fusionnée ».

La Présidente remercie Mme Muriel Frésard et clôt la discussion.

4. a) Election d'un scrutateur en remplacement de M. Alain Carrupt, démissionnaire

La Présidente donne la parole à Mme Véronique Rebetez, cheffe du groupe PS-PCS et Ouverture, qui propose la candidature de Mme Andréa Wassmer. Jusqu'à ce jour, Mme Andréa Wassmer occupait le poste de scrutatrice suppléante.

« Le groupe PS-PCS et Ouverture propose la candidature de Madame Andréa Wassmer au poste de scrutatrice au Conseil Général.

Andréa Wassmer est animatrice culturelle et enseignante de profession. Directrice du Centre Le Phénix, elle travaille également pour la Fondation glânoise en faveur de la personne handicapée mentale et IMC.

Andréa Wassmer est députée au Grand-Conseil pour lequel elle est membre et présidente de la commission des naturalisations et scrutatrice pour le bureau. Aussi, nous vous remercions de bien vouloir accepter sa nomination comme scrutatrice au Conseil Général ».

Etant donné que le nombre de personnes candidates est égal au nombre de sièges, Mme Andréa Wassmer est élue tacitement au poste de scrutatrice.

b) Si nécessaire, élection d'un scrutateur suppléant

Mme la Présidente donne la parole à Mme Véronique Rebetez pour la présentation de M. Gilles Seiler.

« Le groupe PS-PCS et Ouverture propose la candidature de M. Gilles Seiler au poste de scrutateur suppléant au Conseil Général.

M. Gilles Seiler, 38 ans, est marié et papa de deux enfants, respectivement de 6 et 3 ans. Celui-ci a passé une partie de son enfance et de sa jeunesse dans le Jura bernois, où il y a appris le métier d'informaticien, jusqu'à la fin des années 2000.

En 2007, M. Gilles Seiler est diplômé d'une école supérieure lorsqu'il fait la connaissance de Nicole, sa future femme. Cette dernière est fribourgeoise et belfagienne. En Juillet 2007, M. Gilles Seiler décide de quitter sa région natale et s'établit à Belfaux.

A l'occasion des élections du Conseil général de Belfaux du 20 mars 2011, M. Gilles Seiler souhaite s'investir pour la cause communale et se porte candidat. Il devient l'un des viennent-ensuite de la liste « PS-PCS et Ouverture ». Suite à plusieurs changements au sein du Conseil Général, M. Gilles Seiler est finalement assermenté par le Préfet de la Sarine en 2012. Il participe à sa première séance du Conseil Général le 4 décembre 2012.

A nouveau présent parmi nous pour la législature en cours, M. Gilles Seiler est également membre de la commission d'aménagement.

Ce soir, nous vous proposons de le nommer membre du bureau à titre de scrutateur suppléant.

Aussi, nous vous remercions de bien vouloir accepter sa nomination comme scrutateur suppléant au Conseil Général ».

Etant donné que le nombre de personnes candidates est égal au nombre de sièges, M. Gilles Seiler est élu tacitement au poste de scrutateur suppléant.

5. Election d'un membre de la commission des naturalisations en remplacement de Mme Jacqueline Gury Racine

La Présidente remercie Mme Jacqueline Gury Racine pour le travail accompli au sein de la commission des naturalisations et donne la parole à M. **Dominique Stohr** qui propose la candidature de M. Daniel Etter.

« Le Mouvement Arc-en-Ciel a le plaisir de vous présenter la candidature de M. Daniel Etter à l'élection de membre de la commission des naturalisations en remplacement de Mme Jacqueline Gury Racine, démissionnaire.

Daniel Etter fêtera cette année ses 69 ans. Il est marié et père de 2 enfants. Juriste de formation, il est aujourd'hui retraité.

Domicilié à Belfaux depuis 1990, Daniel Etter s'est déjà investi pour la commune en tant que membre de la commission des naturalisations lors de la dernière législature. Tous ceux qui le connaissent savent qu'il assumera à nouveau cette tâche avec sérieux et dans la plus stricte impartialité. De plus, ses compétences en matière de droit seront bien utiles au sein de cette commission.

Le Mouvement Arc-en-Ciel demande aux membres du Conseil général de faire confiance à M. Daniel Etter et de soutenir sa candidature ».

Etant donné que le nombre de personnes candidates est égal au nombre de sièges, M. Daniel Etter est élu tacitement comme membre de la commission des naturalisations en remplacement de Mme Jacqueline Gury Racine.

6. Bâtiment de la Petite Enfance, présentation de l'avancement du projet par les architectes (message 62)

Mme la Présidente donne la parole à M. **Marc Lüthi**, vice-syndic, en charge des bâtiments publics et scolaires.

« Quelques mots pour souhaiter la bienvenue à Mme Vautey et MM Dulon et Madrinan, tous les trois architectes du bureau March.

Leur présentation est disponible, depuis cet après-midi, sur le site de la commune et les conseillères et conseillers qui souhaitent la version papier peuvent en faire la demande auprès de l'administration communale qui se fera un plaisir de la leur faire parvenir.

Avant que les architectes ne débutent leur exposé, je tiens à remercier les membres de la Cobasco pour le travail fourni et le soutien qu'ils apportent au Conseil communal ».

Au sujet du déroulement de ce point, Mme Juliette Vautey, Monsieur François Dulon et Monsieur Juan Madrinan du Bureau March prendront la parole. Mme la Présidente précise que les architectes donneront un aperçu de l'évolution du projet, du dépôt de la demande d'autorisation de permis de construire, le devis général des ingénieurs mandatés et finalement du planning. Elle invite les membres du Conseil général à poser leurs questions à la fin de la présentation.

a) Evolution du projet

Mme Juliette Vautey présente l'évolution du projet.

Etant donné que la présentation est disponible sur le site internet, celle-ci n'est pas transcrite dans le présent procès-verbal.

- M. Juan Madrinan précise, qu'en cas de besoin, une surélévation sera possible dans le futur.
- b) Dépose de la demande d'autorisation de permis de construire

La demande d'autorisation de permis de construire se fera à fin mai 2018.

c) Devis général des ingénieurs mandatés

Le devis général est également à disposition sur le site internet. M. **Juan Madrinan** précise qu'un certain nombre d'études complémentaires ont dû être effectuées. Celles-ci ont une implication sur le devis général. Des relevés géotechniques complémentaires ont dû être établis pour des investigations complémentaires.

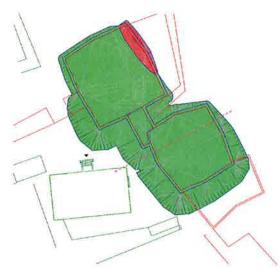
Il informe que le devis estimatif, y compris les subventions, s'élève à CHF 9'978'844.00 TTC.

d) Planning

Un devis général consolidé sera présenté à la séance du 30 octobre 2018.

La Présidente remercie les architectes et ouvre la discussion générale.

- M. Christophe Thode demande une information au sujet du terrain de « Type E ».
- M. **Juan Madrinan** précise qu'il y a plusieurs catégories de pollution qui définissent un prix du traitement des terres, ceci de la catégorie A à G. Dans le cas présent, il s'agit d'un terrain qui a été remblayé par des déchets. Ceux-ci doivent être traités et un prix complémentaire devra dès lors être payé à la décharge pour leur élimination.
- M. **Dominique Stohr** demande des précisions au sujet des compartiments feu. Il demande s'il est prévu d'avoir des portes pare-feu automatiques.
- M. Juan Madrinan l'informe que des portes coupe-feu seront installées dans les classes.
- M. **Dominique Stohr** demande une information au sujet de la zone rouge et verte.



- M. **Juan Madrinan** l'informe que la zone rouge correspond à une tranchée. Il s'agit d'une simulation faite par l'ingénieur. C'est à cet endroit que la fondation est la plus profonde, soit plus de 4 m (zone rouge). Il précise que le pied de la fondation doit être situé à 4 m sur le reste de la périphérie.
- M. Gilles Seiler demande si de nouvelles routes devront être aménagées durant le chantier et si les architectes ont prévu un surcoût.
- M. **Juan Madrinan** l'informe qu'un montant de CHF 120'000.- a été prévu. Un accès au chantier devra être aménagé. Les engins de chantiers ne transiteront pas aux alentours du bâtiment scolaire.
- M. **Didier Pauchard** demande si une étude de circulation pour l'exploitation du site scolaire va être entreprise afin de maintenir la sécurité aux abords de l'école.
- M. **Juan Madrinan** relève qu'au stade du concours, il a été prévu 15 places pour la partie crèche, 50 places sur la partie basse. Aujourd'hui, aucune voiture ne peut transiter sous les préaux. Les infrastructures existantes seront utilisées. Si nécessaire, une étude complémentaire pourra être entreprise.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion et remercie les architectes qui quittent la séance.

7. Modification et approbation du règlement scolaire (message no 63)

La Présidente donne la parole à Mme **Muriel Frésard**, conseillère communale en charge de l'enseignement et de la formation.

« J'aimerais reprendre l'argumentation concernant l'art. 6 al.3 et l'ELPF.

Si l'art 3, al. 2, de l'Ordonnance précise que ces frais ne sont pas facturables aux parents, la décision de la Préfecture concernant les recours des parents, rendue le 31 janvier 2018, stipule que :

« Il en ressort essentiellement que l'ELPF peut facturer aux communes conventionnées un écolage de CHF 4'500.- par élève et par année scolaire, alors que seul un montant de CHF 1'000.- au maximum peut être refacturé par lesdites communes aux parents concernés (art.2 al 2 et 5 OMM; RSF 411.0.16). Par contre, l'Ordonnance précitée du Conseil d'Etat ne règle pas la question des communes non conventionnées et celles-ci n'ont pas à supporter les « autres charges scolaires » prévues à l'art. 5 al. 2 de la Loi sur les écoles libres publiques (RSF 411.4.1). Aux yeux de la DICS, il s'agit d'un oubli de sa part, autrement dit d'une lacune proprement dite car, en permettant à l'ELPF de facturer aux communes un écolage maximal de CHF 4'500.- par élève, il n'était pas dans son intention de pénaliser les communes non conventionnées. Celles-ci ne se sont en effet pas engagées à soutenir l'ELPF et les élèves germanophones domiciliés sur leur territoire.

En cas de changement de cercle scolaire pour raison de langue, la plupart des communes non conventionnées ont prévu dans leur règlement scolaire une disposition leur permettant de reporter sur les parents la facture reçue de la commune d'accueil ou de l'ELPF. C'est souvent grâce à cette possibilité que les communes préavisent favorablement un changement de cercle vers l'ELPF.

En conclusion, l'écolage de CHF 1'000.- à charge des parents est valable pour tous les changements de cercle prononcés dans le canton pour raison de langue et pour les élèves issus des communes conventionnées avec l'ELPF. Par contre, les parents d'élèves domiciliés dans une commune non conventionnée et qui, par le passé, ont fait le choix d'une scolarisation à l'ELPF, qui ont accepté le principe de son financement et qui ont reçu un préavis favorable de leur commune à la seule condition que l'écolage soit entièrement payé par les parents, ne peuvent pas bénéficier de l'art. 3 al 2 OMM. »

La commune de Belfaux n'est pas conventionnée à l'ELPF, donc non concernée par cet art. 3 al. 2.

La décision de la Préfecture précise encore à propos de l'art 3 al.2 OMM : « Par contre, l'art 16 al 2 LS traitant de la relation entre la commune et les parents n'octroie aucune compétence au Conseil d'Etat. Dès lors, il faut en conclure que le Conseil d'Etat est sorti du cadre légal de la délégation législative prévu par la pouvoir législatif en limitant le montant maximal que la commune du cercle scolaire du domicile peut facturer aux parents en cas de changement de cercle scolaire pour raison de langue. »

Ce règlement a été soumis aux services juridiques de la DICS ainsi qu'au Service des communes.

Il faut encore rappeler que les parents ont choisi de s'établir dans une commune francophone, choisi de scolariser leurs enfants ailleurs qu'à l'école du village et acceptés de payer les frais effectifs de l'ELFP jusqu'au plafond prévu par le règlement.

Concernant le bilinguisme, les parents ont la possibilité de scolariser leurs enfants dans une école bilingue de la ville de Fribourg. Dans ce cas, la ville nous facture CHF 1'000.- par élève et par an, montant que l'on peut facturer ensuite aux parents. Et la commune de Belfaux offre des cours d'allemand supplémentaires aux élèves de 1 à 4 H, offre qui sera élargie aux élèves de 5-6 H par une leçon par semaine par immersion dès la prochaine rentrée scolaire.

De plus, une séance entre les communes et les responsables de l'ELFP est d'ores et déjà agendée au 20 juin afin de discuter de cette problématique ».

La Présidente ouvre la discussion générale.

M. Christophe Thode prend la parole au nom du groupe PDC-Belfaux Futuro :

« Le groupe PDC Belfaux FUTURO vous recommande d'accepter le nouveau règlement scolaire. Il souligne que ce règlement est le fruit d'un long et minutieux travail, supervisé par 3 instances juridiques. Surtout, Belfaux et son école ont besoin de disposer d'un cadre juridique clair pour pouvoir fonctionner de manière optimale ».

Mme Solange Berset prend la parole au nom du groupe PS PCS-Ouverture :

« Les modifications du règlement scolaire de notre commune ont déjà causé bien quelques discussions et interrogations. Ceci est dû, notamment, au fait que notre commune n'a pas signé la convention avec l'ELP et que les ordonnances du Conseil d'Etat concernant les frais à facturer aux parents en cas de changements de cercles scolaires sont imprécises.

Le groupe PS remercie le Conseil communal pour sa présentation claire des modifications et des commentaires y relatifs. Outre les modifications administratives propres au fonctionnement du cercle scolaire (accueil, transport) et d'autres rendues obligatoires par la décision du TF concernant la facturation des activités extrascolaires, le groupe PS va, dans sa grande majorité, accepter ce nouveau règlement.

Le point concernant la facturation aux parents de l'écolage de l'ELP a soulevé de nombreuses questions et discussions au sein du groupe. Il faut reconnaître que l'ordonnance de la CE prête à confusion, mais comme notre commune n'a pas signé la convention avec l'ELP, le Conseil communal peut facturer les frais aux parents. J'ai eu confirmation de la DICS, que

suite au rejet du recours des parents, l'ordonnance est en cours de changement et qu'elle sera claire à ce sujet : s'il n'y a pas adhésion à la convention avec l'ELP, les communes non membres peuvent facturer l'écolage aux parents. Il faut aussi savoir qu'une nouvelle convention est en cours d'élaboration par l'ELP. Comme l'a dit Mme Frésard, elle sera présentée à toutes les communes pour que ces dernières acceptent de signer la convention mais il appartient à chaque Conseil communal de décider s'il souhaite signer ou non cette convention.

Il serait bien sûr possible de renvoyer ce règlement jusqu'à ce que le Conseil d'Etat valide son ordonnance qui prête, je le répète, à confusion. Mais ceci ne ferait que repousser la validation du règlement scolaire communal et ce n'est pas dans l'intérêt du fonctionnement de notre cercle scolaire.

Il faut rappeler que pour tout changement de cercle scolaire pour raison de langue, par exemple, si un parent souhaite que son enfant suive la scolarité en langue allemande dans une école publique telle que celle de la ville de Fribourg, un écolage d'un maximum de CHF 1'000.- est facturable aux parents.

Le groupe va accepter ce règlement dans sa grande majorité ».

La parole n'étant plus demandée, la Présidente passe à la discussion de détail, article par article du règlement.

Les articles 1 à 5 ne sont pas sujets à discussion.

Article 6

La Présidente donne la parole à M. Roland Schmutz au nom du mouvement Arc-en-Ciel

« Le nouveau projet de règlement scolaire qui nous est soumis pour approbation ce soir nous pose le même problème que celui qui a été renvoyé en mai 2017 par le Conseil général. Il s'agit de la prise en charge par les parents des frais pour l'Ecole Libre Publique Fribourg (ELPF).

En mai 2017, nous espérions que le recours pendant devant la préfecture ferait jurisprudence et éclaircirait la situation. Malheureusement l'objet du recours ne portait pas sur l'application de « l'ordonnance du 16 avril 2016 fixant des montants maximaux facturés dans le cadre de la scolarité obligatoire » mais sur l'interprétation de l'ancien règlement de 2003.

L'article 3, al. 2 de l'ordonnance du 16 avril 2016 stipule que « les montants prévus à l'article 2, al. 3 à 5 ne sont pas facturables aux parents ». Or l'article 2, al. 5 traite de l'ELPF et les frais ne sont par conséquent pas facturables aux parents d'après cette disposition légale. L'interprétation que fait maintenant la DICS en prétendant que l'article 3, al. 2 ne s'applique qu'aux élèves des communes conventionnées avec l'ELPF n'a pas de base légale. L'ordonnance en question ne fait nulle part mention des communes conventionnées ; il en est de même des références légales mentionnées en préambule de l'ordonnance.

Nous comprenons très bien la position délicate dans laquelle se trouve le Conseil communal qui a reçu le feu vert de la DICS pour ce projet de règlement mais de notre part, nous ne pouvons approuver un article qui ne nous parait pas légal dans la situation actuelle.

D'autre part nous aurions aimé recevoir avec ce nouveau projet de règlement scolaire la réponse du Conseil communal à la proposition no 12 déposée par Dominique Corpataux et Solange Berset en mai 2017. Cette proposition demandait justement des clarifications auprès de l'Etat concernant les reports de charge de l'ELPF ».

Mme Solange Berset précise que la décision du Préfet fait office de jurisprudence.

Mme **Muriel Frésard** lui répond que la décision du Préfet date du 31 janvier 2018. Les parents avaient 30 jours pour faire recours au Tribunal cantonal ce qu'ils n'ont pas fait.

Mme Anne de Steiger demande si la commune pourrait facturer uniquement CHF 1'000.00.

Mme **Muriel Frésard** lui répond que le plafond est fixé à CHF 4'500.00, il s'agit des frais effectifs.

Mme **Muriel Frésard** insiste sur le fait que la volonté de la commune est de favoriser l'apprentissage de l'allemand aux enfants de l'école de Belfaux.

Les articles 7 à 17 ne suscitent pas de remarques.

Etant donné qu'il n'y a pas de proposition de modification, Mme la Présidente soumet le nouveau règlement scolaire tel que proposé par le Conseil communal au vote du Conseil général.

Le règlement scolaire est accepté par 25 oui, 1 non et 5 abstentions.

8. Rapport de gestion 2017

Mme la Présidente informe que celui-ci est parvenu aux membres du Conseil général en même temps que la convocation à la séance de ce soir. Ce document est accessible sur le site internet de la commune et quelques exemplaires sont à disposition pour les personnes assistant à cette séance.

Mme la Présidente ouvre la discussion au sujet du rapport de gestion 2017.

- M. **Roland Schmutz** remercie le Conseil communal et le secrétariat pour la qualité du rapport de gestion 2017.
- M. Christophe Thode prend la parole au nom du groupe PDC-Belfaux Futuro :
- « Le groupe PDC-Belfaux FUTURO a pris bonne note du rapport de gestion 2017. Il remercie le Conseil communal pour la densité et la qualité des informations fournies."
- M. Jean-Pierre Frésard prend la parole au nom du groupe PS-PCS Ouverture
- « Au nom du groupe PS-PCS Ouverture, je remercie le Conseil Communal et toutes les personnes qui ont travaillé à ce cahier riche en information et qui représente une belle carte de visite pour notre commune ».

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion.

9. Comptes 2017

La Présidente donne la parole à Mme Jacqueline Gury Racine, conseillère communale en charge des finances, pour la présentation générale des comptes de financement et d'investissement.

Présentations générales des comptes

Résultats

Le compte de fonctionnement 2017 boucle avec un bénéfice de CHF 9'277.92 après des amortissements ordinaires et obligatoires de CHF 454'891.00, des amortissements supplémentaires de CHF 328'043.95 et la création d'une provision de CHF 210'000.00 pour le bâtiment scolaire et la réfection de la route de Lossy.

Finances et impôts (revenus)

Le chapitre impôts enregistre une diminution de 3.73 % par rapport aux comptes 2016.

Evolution des charges (par rapport aux comptes 2016)

Les charges qui nous lient au canton et aux associations de communes ont augmenté de 5.66 %.

Répartition des charges par dicastère

Les 12.2 % vont à l'administration, les 1.24 % à l'ordre public, les 43.36 % à l'enseignement et formation, les 3.70 % à la culture et loisirs, les 11.50 % à la santé, les 18.31 % au social, les 7.92 % aux transports et communications, les 1.28 % à l'aménagement, les 0.49 % à l'économie.

Capacité d'autofinancement

Notre capacité d'autofinancement s'élève à CHF 1'002'212.87 en diminution d'env. CHF 22.000.00 par rapport à 2016.

Investissements

Le compte d'investissements boucle avec un total de charges de CHF 858'887.65 et de revenus de CHF 122'877.75, soit un résultat négatif de CHF 736'009.90.

Dette

La dette a diminué de CHF 7'668'328.28 à CHF 7'134'049.41.

Dette par habitant

La dette par habitant s'élève à CHF 2'113.17.

La Présidente remercie Mme Jacqueline Gury Racine pour sa présentation et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée et étant donné qu'aucun représentant de la fiduciaire Multifiduciaire Fribourg SA n'est présent, elle donne la parole à M. **Dominique Stohr**, porteparole de la commission financière pour la lecture de ce rapport.



Multifiduciaire Fribourg SA www.multificluciaire-fribourg.ch

Enhance.

Rue Faurigny S. J. Case postale 240. J. CH-1705 Frihourg Tel, 026-425-53-33. J. Fax 076-425-53-39.

8: 1

Rue de l'Europe 12 | CH-1630 Buile Tél. 026 913 01 60 | Fax 026 913 01 69

Rapport de l'organe de révision au Conseil communal et à la Commission financière de la Commune de Belfaux

En notre qualité d'organe de révision et selon les art. 98d et 98e de la loi sur les communes (LCo), nous avons effectué l'audit des comptes annuels (compte de fonctionnement, compte des investissements, bilan et annexe du bilan) de la Commune de Belfaux pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017.

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance conformément aux prescriptions légales de l'art. 98a et 98d de la loi sur les communes (LCo).

Responsabilité du Conseil communal

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales de l'art. 95 de la loi sur les communes (LCo) incombe au Conseil communal. Le Conseil communal est responsable du choix et de l'application des méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions légales de l'art. 98d et 98e de la loi sur les communes (LCo) et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte, le cas échéant, le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité ni sur l'existence de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 sont conformes aux dispositions de droit public en matière de tenue des comptes communaux.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis présentant un total au bilan de CHF 16'029'931.94, ainsi qu'un bénéfice de CHF 9'277.92.

Fribourg, le 7 mai 2018

Multifiduciaire Fribourg SA

Thibaud Demaison Expert-réviseur agréé Réviseur responsable Marc Baudin Expert-réviseur agréé

La Présidente remercie M. Dominique Stohr pour sa lecture et lui redonne la parole pour la lecture du rapport de la commission financière concernant les comptes de fonctionnement et d'investissements de la Commune de Belfaux pour l'année 2017.

« Préambule

La loi sur les communes impose la vérification des comptes par un organe de révision externe, la commission financière se réservant celle des décomptes d'investissements et le contrôle des conditions du taux des emprunts.

L'organe de révision a présenté son rapport au Conseil communal le 9 mai 2018. Une délégation de la commission financière a obtenu des explications concernant la vérification des comptes lors de cette présentation.

La commission financière a pris connaissance des comptes de fonctionnement et d'investissements 2017 et des détails figurant dans les différents chapitres. La commission financière a reçu des explications de Madame Jacqueline Gury Racine et de Monsieur Patrick Wider lors de sa séance du 7 mai 2018. Elle les remercie pour l'important travail de préparation effectué et pour les réponses apportées aux questions.

La commission financière rappelle que l'emprunt de CHF 3'500'00.00 a été renouvelé le 15 décembre 2016 pour une période de 3 années (auprès de la BCF avec un taux d'intérêts de 0.32%) et que l'emprunt de CHF 2'000'00.00 a été souscrit le 4 septembre 2013 pour une période de 10 années (auprès de la SUVA avec un taux d'intérêts de 1.93%). De ce fait, la commission financière n'a pas à s'exprimer présentement sur leur renouvellement.

Comptes de fonctionnement

Le budget de fonctionnement de la Commune de Belfaux prévoyait un résultat négatif de CHF 300'404.00. Les comptes de fonctionnement laissent apparaître un bénéfice de CHF 9'277.92 en tenant compte d'amortissements obligatoires de CHF 445'891.00 et d'amortissements supplémentaires de CHF 328'043.95 et la création d'une provision pour le bâtiment scolaire de CHF 100'000.00 et d'une provision pour la réfection de la route de Lossy de CHF 110'000.00. Ce résultat est principalement dû aux revenus plus importants que budgétés, en particulier à la subvention de l'Etat pour la Fusion Autafond/Belfaux (CHF 559'000.00). Cela se traduit par un cash-flow net final de CHF 1'002'212.87.

État de la dette

La dette de la Commune de Belfaux au 31 décembre 2017 est de CHF 7'134'049.41, en baisse de 7% par rapport à l'exercice précédent. La dette par habitant s'établit ainsi à CHF 2'113.17, en baisse de CHF 219.05 (soit 9.4%) par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution de la dette est principalement due à des prélèvements sur des réserves existantes (CHF 250'844.50 sur la réserve pour amortissements des adductions d'eau, CHF 354'346.65 sur la réserve pour amortissements des collecteurs).

Remarque

Le montant très important des postes ouverts « débiteurs impôts échus » (CHF 2'093'136.29) est une source de préoccupation pour la commission financière. C'est pourquoi elle suggère au Conseil communal, d'une part de porter une attention particulière à ce dossier et, d'autre part, pour les années à venir, d'augmenter la « provision débiteurs douteux » dans le cadre du choix des provisions et des amortissements supplémentaires.

Conclusion

La commission financière salue les efforts du Conseil communal de Belfaux pour sa bonne maîtrise des charges et le félicite pour l'obtention de ces résultats.

La commission financière, ayant pris connaissance du rapport de l'organe de révision, le préavise favorablement (art. 97 al. 1 let. cbis LCo) et propose au Conseil général d'approuver les comptes pour l'année 2017.

Pour la commission financière, Roger Descloux, Président et Emmanuel Ducotterd, membre.

Mme la Présidente ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, elle donne la parole à Mme Jacqueline Gury Racine.

a) Compte de fonctionnement

Chaque chapitre est présenté sous forme de graphique, certaines explications ont été données dans le livret des comptes en possession des Conseillers généraux. Mme Jacqueline Gury Racine reste toutefois à disposition ainsi que les membres du Conseil communal pour répondre à toutes les questions.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

M. **Jean-Pierre Frésard** constate que les charges ont diminué en comparaison des années 2016 et 2017, compte 90.329.0, escomptes sur impôts. Il semblerait que le taux d'escompte de 3% soit assez élevé et M. Jean-Pierre Frésard se réserve la possibilité de faire une proposition en fin de séance à ce sujet.

M. Patrick Wider, boursier communal l'informe que le taux d'escompte s'élève à 0,5%.

Cette présentation détaillée n'amène pas d'autre question.

Mme la Présidente remercie Mme Jacqueline Gury Racine et M. Patrick Wider pour cette présentation et ouvre la discussion sur le compte de fonctionnement. La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente clôt la discussion.

b) Compte des investissements

Mme Jacqueline Gury Racine a commenté le compte des investissements ci-dessus.

c) Rapport de l'organe de révision des comptes

Le rapport a été lu précédemment.

d) Rapport de la commission financière

Le rapport a été lu précédemment.

e) Approbation des comptes de fonctionnement et d'investissements et décharge au Conseil communal

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente demande aux membres du Conseil général de se prononcer sur les comptes de fonctionnement et d'investissement 2017 par votation à main levée.

Les comptes 2017 sont approuvés à l'unanimité par 31 voix.

10. Propositions

La Présidente demande au Conseil communal s'il y a des réponses aux propositions déposées par le Conseil général, notamment à celles dont le délai de réponse d'une année est échu.

Proposition no 17, déposée le 06.03.2018 par Mme Greetje Maertens pour le groupe PS-PCS Ouverture

La proposition de Mme Greetje Maertens concernait la création d'un lieu de rencontre intergénérationnel au centre de village avec des appartements à loyers abordables et adaptés aux seniors.

Mme **Mary-Lise** Bapst lui répond que le Conseil communal de Belfaux en collaboration avec la commission Senior+ prend très au sérieux les souhaits des aînés de la commune et fait tout ce qui est possible pour satisfaire leurs demandes.

Pour ce qui est de l'aménagement et des constructions, une délégation du Conseil communal a participé à l'élaboration du PAD (Plan d'Aménagement de Détail) avec les promoteurs du nouveau quartier de La Gotta, dans ce contexte ce point a été abordé. Les promoteurs ont cependant estimé que ces réflexions étaient prématurées par rapport au projet général, mais ce n'est que partie remise.

Le projet du Château du Bois, qui se réalise actuellement et dont les Seniors pourront bénéficier, contribuera également au bien-être de ces derniers grâce aux nombreuses infrastructures adaptées à ces personnes prévues dans ce complexe.

Le Conseil communal et la Commission Senior+ souhaitent également que les bâtiments de la Fondation St-Maurice puissent intégrer le concept Senior+, projet qui est imposé à toutes les communes du canton et qui figure dans la nouvelle loi Senior+. Une réunion avec toutes les personnes concernées a eu lieu le lundi 7 mai afin d'évaluer les différentes options qui pourront être entreprises.

Par ce message, Mme Marie-Lise Bapst affirme que les choses bougent à Belfaux mais qu'il y a des délais à respecter, des barrières à franchir et qu'il n'est pas toujours facile d'avancer.

Mme Greetje Maertens du groupe PS-PCS Ouverture est satisfaite de cette réponse et insiste sur l'importance du projet.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion.

11. Questions

La Présidente demande aux membres du Conseil communal s'ils ont des réponses à donner aux questions déposées par les conseillers généraux, notamment à celles dont le délai de réponse d'une année est échu.

Le Conseil communal n'a pas de réponse à donner.

Nouvelles questions

Mme la Présidente donne la parole à M. **Jean-Pierre Frésard** pour le groupe PS-PCS Ouverture :

Imposition, taux d'intérêts moratoires et rémunératoires des impôts

« Dans son rapport concernant l'exercice 2017, l'organe de révision Multifiduciaire Fribourg SA note au point 14.2.3, je cite : « Les taux d'intérêts décidés par le Conseil communal devraient être identiques aux taux appliqués par le canton, ou pour le moins s'en rapprocher. » Ceci concerne les intérêts moratoires et rémunératoires des impôts. Le Conseil Communal envisage-t-il une modification pour le prochain exercice ? Merci de votre attention ».

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt ce point de l'ordre du jour.

13. Divers

La Présidente donne la parole à M. Marc Lüthi.

« J'ai oublié de vous parler des travaux du groupe pour la rénovation de la salle communale et vous m'en voyez désolé. C'est la qualité de la sono qui m'a rappelé le sujet.

Le groupe pour la rénovation de la salle communale a repris ses travaux et a pris connaissance du projet présenté par l'architecte mandaté. Les personnes en faisant partie ont fait part de leurs remarques, critiques et suggestions.

Le Conseil communal vous tiendra prochainement au courant de l'avancement des travaux ».

La Présidente donne la parole à Mme **Jacqueline Gury Racine** qui remercie ses collègues du Conseil communal, le personnel de l'administration pour la tenue des comptes ainsi que la commission financière pour son soutien.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la séance en remerciant les participants pour le climat constructif et les invite à partager l'apéritif offert par le groupe PS-PCS Ouverture.

La séance est levée à 21h45

La Présidente

Muriel Besson Gumy

La Secrétaire

Véronique Christan